

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 125 (1980)  
**Heft:** 5

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue militaire suisse

Fondée en 1856 – Paraît 11 fois par an, en fin de mois (1 édition juillet/août)

**Rédacteur en chef:** Colonel P. Ducotterd

**Rédacteur en second:** Major J.-F. Chouet

**Administrateur:** G. Beaud

**Administration et édition:** Association de la Revue militaire suisse, 39, av. de la Gare, 1003 Lausanne, tél. (021) 203141. Chèques postaux 10-5209 – **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A., 33, avenue de la Gare, Lausanne – **Annonces:** Permédia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique, 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3, tél. (022) 213355.

**TARIF DES ABONNEMENTS:**

<b>Suisse</b>	1 an: Fr. 32.—	<b>Prix du numéro:</b>
<b>Etranger</b>	1 an: Fr. 40.—	Fr. 3.50

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.

Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

**TARIF DE LA PUBLICITÉ:**

	1/1 p.	3/4 p.	1/2 p.	1/4 p.
groupée:	Fr. 360.—*	290.—	225.—	130.—
face ou sous texte:	Fr. 500.—*	400.—	325.—	250.—

Pages de couverture: 2<sup>e</sup>: Fr. 485.—; 3<sup>e</sup>: Fr. 395.—; 4<sup>e</sup>: Fr. 600.—.

Panoramique, centre du cahier: normale: Fr. 800.—; francs-bords: Fr. 900.—.

\* Francs-bords: + 25% (1/1 p. seulement).

Délais de remise de la publicité: le dernier jour ouvrable du mois précédant la parution.

Surface d'impression: larg. 112 mm; haut. 175 mm. Encarts possibles: demander devis.

La Revue militaire suisse est un organe officiel de la Société suisse des officiers. Elle est éditée et publiée par l'Association de la Revue militaire suisse. Le but de la Revue est notamment de faciliter l'échange d'idées sur les problèmes militaires et de développer les connaissances et la culture générale des officiers. Elle ne représente pas systématiquement le point de vue du commandement. Plus simplement, les textes présentés expriment la seule opinion de leurs auteurs. La Revue militaire suisse est ouverte à tous les militaires soucieux d'œuvrer constructivement au bien de la Défense Nationale.

## SOMMAIRE

	Page
L'Association de la RMS se donne un nouveau président, par le divisionnaire D. Borel . . . . .	235
Le «rapport Rebold», communiqué . . . . .	236
L'Ecole militaire (suite et fin), par le lieutenant-colonel EMG A. Liaudat . . . . .	237
Pavillon de recherches «Général Guisan», RMS . . . . .	241
Le rôle du feu dans la défense combinée, d'après le divisionnaire F. Seethaler . . . . .	242
L'école d'officiers des troupes de soutien, par le capitaine P.-A. Champendal . . . . .	262
Au programme 1980 de la Commission Rex, par le capitaine J.-L. Piller . . . . .	267
«La neutralité suisse...», un livre du professeur Bonjour présenté par le capitaine EMG P.-R. Favez . . . . .	269
Revue . . . . .	272
Les Ecoles d'infanterie de montagne de Suisse romande, par le capitaine M. Chevallaz . . . . .	274

*Le paradoxe de la démocratie consiste à garantir le droit d'association et d'expression à ceux-là mêmes qui se donnent pour but d'abolir ses institutions. Tolérance prodigieuse, inconnue de toute autre forme de régime, et qui met les bénéfices de la liberté à la disposition de ses éventuels destructeurs.*

MAURICE DRUON